

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)


Numéro de gestion : 2000 B 02785

Numéro SIREN : 407 512 185

Nom ou dénomination : C.T.I. - A.C.D.N.

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2019 sous le numéro de dépôt 3530

2000 B 2485  
POUR VALOIR PROCES-VERBA  
DE DÉPÔT  
SOUS LE N° 15 B 3530  
LE 30/12/15  
LE GREFFIER DU TRIBUNAL.



# CTI-ACDN

Société par actions simplifiée

262 rue Denis Papin  
50180 AGNEAUX

---

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

## CTI-ACDN

Société par actions simplifiée

262 rue Denis Papin  
50180 AGNEAUX

---

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

---

A l'associé unique de la société CTI-ACDN

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CTI-ACDN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :


- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 avril 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke, positioned over the text 'Deloitte & Associés' and 'Frédéric NEIGE'.

Frédéric NEIGE



COMPTES ANNUELS  
SAS CTI-ACDN  
EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

2018

## I. BILAN au 31/12/2018

### A. BILAN ACTIF

Chiffres exprimés en €	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	33 078	21 218	11 860	10 621
Fonds commercial	785 245		785 245	785 245
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	85 205	10 304	74 901	77 532
Constructions	106 714	73 672	33 042	35 444
Installations techniques, mat. et outillage	1 807 155	1 688 320	118 835	158 323
Autres immobilisations corporelles	490 446	393 432	97 014	110 154
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	107		107	107
Autres immobilisations financières	18 034		18 034	18 034
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 325 984</b>	<b>2 186 946</b>	<b>1 139 038</b>	<b>1 195 459</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	108 842		108 842	119 193
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	4 998 268	76 246	4 922 022	4 886 053
Autres créances	896 676		896 676	801 711
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Disponibilités	927 151		927 151	249 334
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	47 096		47 096	35 011
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 978 033</b>	<b>76 246</b>	<b>6 901 787</b>	<b>6 091 302</b>
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 304 017</b>	<b>2 263 192</b>	<b>8 040 824</b>	<b>7 286 761</b>

**B. BILAN PASSIF**

Chiffres exprimés en €	Exercice 2018	Exercice 2017
Capital social ou individuel (dont versé : 2 760 000 )	2 760 000	2 760 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	276 000	276 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	663 315	663 315
Report à nouveau	- 300 013	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-743 377</b>	<b>- 300 013</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 655 925</b>	<b>3 399 302</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	75 585	29 931
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS</b>	<b>75 585</b>	<b>29 931</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 527	952 571
Emprunts et dettes financières divers	977 761	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 205 456	1 540 646
Dettes fiscales et sociales	951 657	1 079 345
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Int courus/ Cptes Courants Crédit & Trés		
Autres dettes	755 857	172 049
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	408 057	112 916
<b>DETTES</b>	<b>5 309 314</b>	<b>3 857 528</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 040 824</b>	<b>7 286 761</b>

## II. COMPTE DE RESULTAT au 31/12/2018

Chiffres exprimés en €	Exercice 2018			Exercice 2017
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	8 539		8 539	27 652
Production vendue de biens	11 644 005	893 193	12 537 198	10 923 112
Production vendue de services	280		280	40 935
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>11 652 824</b>	<b>893 193</b>	<b>12 546 017</b>	<b>10 991 698</b>
Production stockée				30 225
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			7 000	
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			117 010	106 148
Autres produits			900	293
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>12 670 928</b>	<b>11 128 363</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 968 575	2 505 690
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			10 351	-29 832
Autres achats et charges externes			5 805 453	4 451 380
Impôts, taxes et versements assimilés			248 028	248 519
Salaires et traitements			2 951 779	3 018 748
Charges sociales			1 160 589	1 085 497
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			127 682	138 550
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				999
Dotations aux provisions			5 585	20 000
Autres charges			20 729	792
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>13 298 770</b>	<b>11 440 342</b>
			<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 627 842</b>
				<b>-311 979</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>14</b>	<b>5 325</b>
Autres intérêts et produits assimilés			14	5 325
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>41 107</b>	<b>25 595</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			41 107	25 595
Différences négatives de change				
			<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 41 093</b>
			<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>- 668 935</b>
				<b>-332 249</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				<b>38 716</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				871
Reprises sur provisions et transferts de charges				37 845
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>78 042</b>	<b>8 213</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			929	8 035
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			7 113	178
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			70 000	
			<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-78 042</b>
				<b>30 503</b>
Impôts sur les bénéfices			-3 600	-1 733
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>12 670 941</b>	<b>11 172 404</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>13 414 318</b>	<b>11 472 417</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>-743 377</b>	<b>-300 013</b>

### III. SOMMAIRE ANNEXE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....	6	5.5. PROVISIONS POUR DEPRECIATION .....	13
1.1. CHANGEMENT D'ACTIONNARIAT.....	6	6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....	14
2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	6	6.1. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES... 14	
3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	7	6.2. TRANSFERT DE CHARGES .....	14
4. COMPARABILITE DES COMPTES.....	9	6.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	14
5. NOTES SUR LE BILAN.....	10	6.4. CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI... 15	
5.1. MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE ... 10		6.5. IMPOT SUR LES BENEFICES.....	15
• Immobilisations en valeur brute .....	10	• <i>Intégration fiscale</i> .....	15
• Amortissements, dépréciations et provisions.....	11	• <i>Ventilation de l'impôt sur les bénéfices</i> 15	
5.2. COMPTES DE REGULARISATION.....	11	• <i>Déficits reportables</i> .....	15
• Charges constatées d'avance.....	11	• <i>Accroissement et allègement de la dette future d'impôt</i> .....	15
• Produits constatés d'avance.....	11	7. AUTRES INFORMATIONS .....	16
• Charges à payer .....	11	7.1. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES .....	16
• Produits à recevoir.....	12	7.2. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES .....	16
5.3. CAPITAUX PROPRES.....	12	7.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	17
• <i>Tableau de variation des capitaux propres</i> 12		7.4. EFFECTIF MOYEN.....	17
• <i>Composition du Capital social</i> .....	12	7.5. SOCIETE CONSOLIDANTE .....	17
5.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 13		7.6. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 17	
		7.7. INFORMATIONS CONCERNANT LE CREDIT-BAIL .....	17
		7.8. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE .....	18

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 8 040 824,39 Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de – 743 377,25 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, comme l'année précédente, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

*Sauf mention contraire, les données des différents tableaux sont présentées en milliers d'Euros.*

## **1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **1.1. Accord de conciliation**

Le 5 septembre 2018, un accord de conciliation a été signé entre les sociétés du groupe CTI et les principales banques partenaires.

### **1.2. Changement d'actionariat**

Le 25 décembre 2018, la fusion simplifiée de CTI GROUPE dans CTI Management a été réalisée. La société absorbée CTI GROUPE s'est trouvée dissoute sans liquidation. Le traité de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Coutances. Les sociétés ont décidé d'un commun accord de faire rétroagir la fusion d'un point de vue fiscal et comptable à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ainsi, CTI-Management détient donc 100% de la société CTI-ACDN à cette date.

## **2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant

### 3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement ANC n°2014-03, modifié par le règlement ANC n°2016-07 (arrêté d'homologation publié au JO du 28 décembre 2016).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La continuité d'exploitation de la société est assurée par le soutien financier de Manoir Group et Yantai Taihai, formalisé par une lettre de soutien, ainsi que par des apports en compte-courant au cours de l'exercice.

#### • Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations figurent au bilan, soit pour leur coût d'acquisition (coût réel d'achat augmenté des frais accessoires), soit au coût de production pour la production immobilisée (hors frais financiers).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif :

- |                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| - logiciels               | sur 1 à 3 ans,   |
| - constructions           | sur 12 à 27 ans, |
| - installations générales | sur 4 à 15 ans,  |
| - matériels et outillages | sur 2 à 10 ans,  |
| - autres                  | sur 3 à 10 ans.  |

La société pratique le système d'amortissement dégressif lorsque les règles fiscales le permettent ; la différence entre l'amortissement dégressif et linéaire donnant lieu à amortissement dérogatoire.

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition. Il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

#### • Immobilisations financières

Les participations sont valorisées au coût historique d'acquisition. Des dépréciations sont constituées en fonction de la situation financière actuelle et des perspectives de chacune des sociétés.

Les prêts ou créances rattachées sont comptabilisés en valeur historique. Leur dépréciation est fonction des possibilités de recouvrement de ces créances.

#### • Stocks et encours de production

Les stocks sont évalués suivant le coût d'acquisition des marchandises et des approvisionnements.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.  
Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de la réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

- **Opérations à long terme**

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

Le produit pris en compte à l'avancement correspond au prix de vente annoncé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat multiplié par le taux d'avancement réel du chantier.

Ce taux d'avancement est déterminé par chantier en fonction des dépenses engagées par rapport aux dépenses estimées.

La dernière estimation du prix de vente total du contrat prend en compte notamment les réclamations acceptées par le client.

Les contrats dégagant une perte probable font l'objet d'une provision pour perte à terminaison, inscrite au passif du bilan sous la rubrique "Provisions pour pertes à terminaison".

La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de manière fiable, quel que soit le degré d'avancement.

- **Créances clients et comptes rattachés**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas, suivant les risques évalués spécifiquement pour chaque dossier. En fonction du risque encouru, une dépréciation est constituée.

- **Financement Dailly**

La société a recours pour partie au financement Dailly. La cession des créances factorées n'est pas reconnue sur le plan comptable du fait du maintien chez la société des risques et avantages de l'opération. Les créances, bien que cédées au factor, sont maintenues à l'actif du bilan de la société et le financement reçu en contrepartie est enregistré comme une dette financière auprès d'un établissement de crédit.

- **Provisions pour risques et charges**

Les pertes éventuelles consécutives à des commandes enregistrées dans le carnet donnent lieu à provision selon les modalités décrites pour les opérations à long terme.

Des provisions pour risques et charges sont le cas échéant constatées dès lors que des événements survenus ou en cours rendent probables une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

- **Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi**

La réduction de charges de personnel générée par le C.I.C.E. a été comptabilisée en minoration des charges d'exploitation au crédit du compte « Charges de personnel-Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi ».

- **Indemnités de départ à la retraite**

Conformément au règlement ANC n° 2016-07, les engagements correspondants aux Indemnités de Départ à la Retraite sont inscrits en Engagements Hors Bilan.

Mention sera faite en engagements hors bilan des engagements pris par la société en la matière, déduction faite du reliquat de la provision reçue par APA.

Ils ont été évalués de la façon suivante : la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.

Les hypothèses retenues pour les calculs sont les suivantes :

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
o Taux d'actualisation	1,6%	1,5%
o Age de départ à la retraite	Départ à taux plein	Départ à taux plein
o Taux d'augmentation des salaires	1,5 % toute population	1,5 % toute population
o Table de mortalité	INSEE H/F 2011-2013	INSEE H/F 2009-2011
o Taux de rotation du personnel	<i>fonction de l'âge et des catégories socioprofessionnelles</i>	<i>fonction de l'âge et des catégories socioprofessionnelles</i>

- **Résultat exceptionnel**

Le classement en résultat exceptionnel relève de l'utilisation du plan de compte PCG. Il peut également être constitué par des opérations inhabituelles, anormales et peu fréquentes tant par leur nature que par leur montant.

## 4. COMPARABILITE DES COMPTES

En 2018, les méthodes comptables sont en tous points comparables à celles de l'exercice précédent.

## 5. NOTES SUR LE BILAN

### 5.1. MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

- Immobilisations en valeur brute

Chiffres exprimés en K€	Au 31/12/2017	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	841	17		40	818
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>841</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>818</b>
Terrains	85				85
Constructions sur sol propre	107				107
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	286	16			303
Installations techniques, matériels et outillages	1788	38		19	1 807
Matériel de transport	48				48
Matériel de bureau et informatique, mobilier	176			36	140
Immobilisations corporelles en cours					
Acomptes					
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>2 490</b>	<b>54</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>2 490</b>
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	18				18
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 349</b>	<b>71</b>	<b>0</b>	<b>95</b>	<b>3 326</b>

- Amortissements, dépréciations et provisions

Chiffres exprimés en K€	Au 31/12/2017	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	46	15	40	21
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>46</b>	<b>15</b>	<b>40</b>	<b>21</b>
Terrains	8	3		10
Constructions	71	2		74
Installations générales et agencements	196	21		217
Installations techniques, matériels et outillages	1 629	78	19	1 688
Matériel de transport	48	0		48
Matériel de bureau informatique, mobilier	156	8	36	128
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>2 108</b>	<b>112</b>	<b>55</b>	<b>2 166</b>
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 154</b>	<b>128</b>	<b>95</b>	<b>2 187</b>

## 5.2. COMPTES DE REGULARISATION

- Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance d'exploitation s'élèvent à 47 K€.

- Produits constatés d'avance

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'avancement. Le montant des produits constatés d'avance d'exploitation au 31/12/2018 s'établit à 408 K€.

- Charges à payer

Chiffres exprimés en K€	Au 31/12/2018
Fournisseurs, Factures non parvenues	147
Personnel et comptes rattachés	355
Organismes sociaux et Etat	197
Divers	7
Banque	10
<b>TOTAL</b>	<b>716</b>

- **Produits à recevoir**

Chiffres exprimés en K€		Au 31/12/2018
Etat		4
Organismes sociaux		3
Avoir à recevoir		3
Factures à établir		1 253
Autres		
<b>TOTAL</b>		<b>1 263</b>

### **5.3. CAPITAUX PROPRES**

- **Tableau de variation des capitaux propres**

Chiffres exprimés en K€	
Capitaux propres à l'ouverture	3 399
Distributions	
Reprise provision réglementées	
Résultat de l'exercice	- 743
<b>TOTAL</b>	<b>2 656</b>

- **Composition du Capital social**

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale en €
	Au 31/12/2018	créés pendant l'exercice	supprimés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	6 000			460

#### 5.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Chiffres exprimés en K€	Au 31/12/2017	Dotations	Reprises		Au 31/12/2018
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés au cours de l'exercice	
Provisions pour litiges clients	20	70	20		70
Provisions pour indemnité de départ à la retraite					
Provisions pour médaille du travail					
Provisions pour perte à terminaison					
Autres provisions pour risques et charges	10	6	10		6
Provisions pour perte de change					
	<b>30</b>	<b>76</b>	<b>30</b>		<b>76</b>
Dotations et reprises d'exploitation		6	30		
Dotations et reprises financières					
Dotations et reprises exceptionnelles		70			

#### 5.5. PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Chiffres exprimés en K€	Au 31/12/2017	Dotations	Reprises		Au 31/12/2018
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés au cours de l'exercice	
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients	76				76
Autres provisions pour dépréciation					
	<b>76</b>				<b>76</b>
Dotations et reprises d'exploitation					
Dotations et reprises financières					
Dotations et reprises exceptionnelles					

## 6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 6.1. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffres exprimés en K€	Au 31/12/2018
France	11 653
Export	893
<b>TOTAL</b>	<b>12 546</b>

Aucun détail supplémentaire n'est fourni en raison du préjudice qui résulterait de sa divulgation.

### 6.2. TRANSFERT DE CHARGES

Chiffres exprimés en K€	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Refacturation intragroupe	10	0	0
Reclassements de charges	74	0	0
Remboursements de sinistres	3	0	0
Remboursements charges sociales	0	0	0
Autres transferts à un compte de bilan	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>87</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 6.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Chiffres exprimés en K€	Produits	Charges	Résultat
Produits/charges sur opérations de gestion	0	8	-8
Résultat net sur cessions d'éléments d'actif	0	0	0
QP de subvention d'investissement virée en résultat	0		0
Dot/rep sur provisions réglementées	0	0	0
Dot/rep sur amortissements exceptionnels	0	0	0
Dot/rep sur provisions pour dépréciation d'actifs	0	0	0
Dot/rep sur provisions pour risques et charges	0	70	-70
Transfert de charges	0		0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>78</b>	<b>-78</b>

## 6.4. CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI

Le C.I.C.E correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté au compte 4487 - Etat – Produits à recevoir pour un montant de 131 514 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du CGI, nous précisons que le C.I.C.E ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, la société l'utilise à travers des efforts dans la reconstitution de son fonds de roulement.

## 6.5. IMPOT SUR LES BENEFICES

### • Intégration fiscale

La société entre dans le cadre du régime fiscal des groupes (intégration fiscale) prévu aux articles 223A et suivant du CGI.

L'option a été formulée avec effet au 01/10/2014.

La société tête de groupe est : SAS CTI MANAGEMENT

### • Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Compte tenu d'un résultat fiscal déficitaire, il n'y a pas d'impôt à payer au titre de l'exercice clos le 31/12/2018.

### • Déficits reportables

Les déficits reportables cumulés de la société s'élèvent à 1 390 K€ au 31/12/2018 et sont intégrés dans les déficits fiscaux du groupe.

### • Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	<i>Base</i>	<i>Impôt</i>
<b>ACCROISSEMENTS :</b>		
Provisions réglementées :		
Subventions d'investissement	0	0
<b>TOTAL ACCROISSEMENTS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ALLEGEMENTS :</b>		
Charges non déductibles temporairement		
A déduire ultérieurement :		
Provision pour perte à terminaison	47	13
<b>TOTAL ALLEGEMENTS</b>	<b>47</b>	<b>13</b>
<b>SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE</b>	<b>47</b>	<b>13</b>

La fiscalité latente est calculée à la clôture 2018 au taux de 28%.

## 7. AUTRES INFORMATIONS

### 7.1. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES en K€	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	18		18
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Créances clients et comptes rattachés (1)	4 998	4 998	
Personnel et comptes rattachés	14	14	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	4	4	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	183	183	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes et assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	4	4	
Groupe et associés	478	478	
Débiteurs divers	213	213	
Charges constatées d'avance	47	47	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 960</b>	<b>5 942</b>	<b>18</b>

(1) Dont créances en effets de commerce : Néant

DETTES en K€	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes Dailly	977	977		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	10	10		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés (1)	2 205	2 205		
Personnel et comptes rattachés	357	357		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	305	305		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	223	223		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	67	67		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe associés				
Autres dettes	756	756		
Produits constatés d'avance	408	408		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 309</b>	<b>5 309</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Dont créances en effets de commerce : Néant

### 7.2. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

L'ensemble des transactions conclues avec les parties liées l'ont été à des conditions normales de marché.

### 7.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Chiffres exprimés en K€	Au 31/12/2018
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	
Engagements en matière de pension	497
Redevance de crédit-bail restant à courir	154
Caution solidaire avec Manoir Group	
Aval, cautions, garanties données	282
- Garanties données aux clients	
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>933</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	
Aval, cautions, garanties données	
- Cautions bancaires reçues pour	282
Garanties clients données aux clients	
Caution fournisseurs reçu	
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>282</b>

### 7.4. EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen de la société durant l'exercice a été de 86 personnes se ventilant comme suit :

Effectifs	Salariés
Cadres	17
ETAM	8
Ouvriers	61
<b>TOTAL</b>	<b>86</b>

Le nombre moyen de personnel intérimaire a été de 9 en équivalent temps plein.

### 7.5. SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont consolidés par intégration globale par la SAS Manoir Group, R.C.S. PARIS 788 531 515 – 37, rue de Liège – 75008 PARIS.

### 7.6. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient aucune filiale et participation.

### 7.7. INFORMATIONS CONCERNANT LE CREDIT-BAIL

Chiffres exprimés en K€	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total à payer	Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	< à 1 an	de 1 an à 5 ans	à 5 ans		
Installations techniques	157	704	72	83		154	0
<b>TOTAL</b>	<b>157</b>	<b>704</b>	<b>72</b>	<b>83</b>	<b>0</b>	<b>154</b>	<b>0</b>

## 7.8. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

en k€	déc.-18
<b>A- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>	
Résultat net part du groupe	(744)
- Amortissements et provisions	173
- Autres (Produits de cession/production immobilisée etc)	
<b>Marge Brute d'Autofinancement</b>	<b>(570)</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	
- Stocks brut	10
- Avances et acomptes versés sur commandes	(3)
- Clients bruts	(36)
- Autres créances et divers bruts	(92)
- Charges constatées d'avance	(12)
- Avances et acomptes reçus sur commandes	
- Fournisseurs et autres dettes exploitation (hors dettes sur immo)	544
- Dettes diverses	577
- Produits constatés d'avance	295
- Ecart de conversion Actif/passif	
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>1 283</b>
<b>S/TOTAL FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE (A)</b>	<b>713</b>
<b>B- OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	(17)
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	(54)
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	
<b>Total des décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations</b>	<b>(71)</b>
Encaissements résultants de la cession d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières	
Variation des cautions et du cash nanti	
Décalages de trésorerie (Dettes sur immobilisations)	
<b>S/TOTAL FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS (B)</b>	<b>(71)</b>
<b>C- OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	
Augmentation de capital et primes	
Distribution	
Nouveaux emprunts (yc capitalisation des intérêts)	46
Remboursements d'emprunts	(11)
Variation de la Dette factor	
<b>S/TOTAL FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>35</b>
<b>Divers (D)</b>	
<b>Variation de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>677</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture (E)</b>	<b>239</b>
<b>Trésorerie à la clôture (A + B + C + D + E)</b>	<b>917</b>
<b>Détail de la trésorerie :</b>	
Disponibilités	927
Valeurs mobilières de placement	
Soldes créditeurs de banque	(10)
<b>TOTAL</b>	<b>917</b>



**CTI-ACDN**  
**S.A.S. au capital de 2.760.000 €**  
**262 rue Denis Papin**  
**50180 AGNEAUX**  
**407 512 185 RCS COUTANCES**

---

**DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 30 AVRIL 2019**

---

L'an deux mil dix-neuf,  
Le 30 avril, à 11 heures 00

La société CTI-MANAGEMENT, société par actions simplifiée au capital de 2.829.904 euros, dont le siège social est situé Zone Industrielle de la Croix Carrée 50180 Agneaux, et dont le numéro unique d'identification est le 531 531 143 RCS de Coutances, représentée par son Président, la société Manoir Industries, elle-même représentée par son Président, Monsieur Fernand Pons,

Agissant en qualité d'Associé unique de la société CTI-ACDN (ci-après la « Société »),

Après avoir constaté que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les documents ci-après ont été tenus à sa disposition au siège social dans les délais légaux :

- le rapport établi par le Président,
- le rapport du Commissaire aux comptes,
- le texte des projets de résolutions,

Étant précisé que le Commissaire aux comptes titulaire de la Société, le cabinet Deloitte, dûment convoqué, est absent et excusé.

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- 2 Rapport du Commissaire aux comptes.
- 3 Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président.
- 4 Affectation du résultat de l'exercice.
- 5 Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.
- 6 Pouvoirs pour les formalités.

### **Première résolution**

L'Associé unique connaissance prise du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du rapport du Commissaire aux comptes, approuvent les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé unique donne quitus de sa gestion au Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée

### **Deuxième résolution**

L'Associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte nette comptable de -743.377,25 €, comme suit :

- 663.315,08 € au poste des « autres réserves » qui sera ainsi soldé ;
- 80.062,17 € au poste « report à nouveau » qui présentera ainsi un solde débiteur de - 380.074,91 €.

Aucun dividende ne sera ainsi versé au titre de l'exercice 2018.

Conformément à la loi, les Associés constatent que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

<b>EXERCICE</b>	<b>Sommes distribuées (en €)</b>	<b>Nombre d'Actions</b>	<b>Dividende par action (en €) (*)</b>
2015	600.000	6.000	100
2016	480.000	6.000	80
2017	0	0	0

(\*) Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général de Impôts.

Cette résolution est adoptée

### **Troisième résolution**

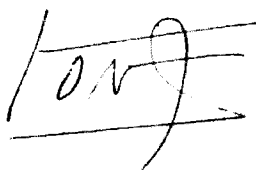
L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce, prend acte de l'absence de convention conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée

#### **Quatrième résolution**

L'Associé unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet de procéder ou de faire procéder à toutes les formalités exigées par la Loi et les décrets sur les sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Pons', is written over a set of three horizontal lines.

CTI-MANAGEMENT

Représentée par son Président, Manoir Industries,  
Elle-même représentée par M. Fernand Pons